

Le processus de libéralisation des échanges et les investissements directs étrangers en Méditerranée

Giulio Malorgio

Université de Bologne (Italie)

L'intégration économique, du point de vue des échanges, des flux migratoires, des investissements productifs, entre les deux rives de la Méditerranée a montré une tendance, que beaucoup ont jugée décevante, dans ces dernières dix années. Concrètement, le processus de Barcelone a conduit à des résultats peu satisfaisants tant du point de vue commercial que sur le plan des relations socio-économiques et culturelles au sein de la Méditerranée.

Plus que dans le développement des échanges commerciales, la raison d'être des accords de libre-échange réside, principalement, dans la croissance des investissements directs étrangers (IDE), nécessaires pour garantir les équilibres macroéconomiques menacés par les déficits extérieurs et utiles pour faciliter le renouveau et la modernisation des entreprises appelées à se confronter avec la concurrence internationale. Généralement, les IDE influent sur la croissance non seulement en tant que moyen de financement mais aussi pour l'intensification du transfert de technologies, la diffusion du savoir faire et des systèmes d'organisation et gestion des entreprises, car ils renforcent la capacité de pénétration des marchés.

Sur les choix d'investissements ont pesé non seulement la dynamique de la demande des pays partenaires méditerranéens (PPM), et donc potentiellement récepteurs privilégiés d'IDE, mais aussi les évaluations relatives à la dotation de la force travail qualifiée, aux infrastructures adéquates, à la stabilité politique, à une plus favorable allocation géographique pour le voisinage majeur avec les marchés dynamiques.

Il est possible qu'à l'origine de ces résultats décevants il y ait aussi le choix des produits concernés par la libéralisation. Ont été exclus en effet ou inclus trop timidement dans le processus d'ouverture de la part de l'UE les produits sur lesquels les PPM montrent un avantage majeur comparatif. C'est-à-dire les produits agroalimentaires et en particulier ceux des fruits et légumes.

Au niveau mondial, la croissance des IDE aura été d'environ 360% entre 1990 et 2001. Une telle progression est fortement corrélée à la croissance du PIB. Dans le cas des PPM, la faiblesse des IDE a été compensée pour un temps par les aides publiques au développement, qui ont néanmoins diminué considérablement ces dernières années. Le boom de l'IDE est un phénomène économique important qui doit être attribué essentiellement aux stratégies prises par les succursales des entreprises multinationales afin d'égaliser leurs activités de marchés émergents. Les répercussions dans le monde économique sont bien visibles: on estime par exemple que les financements étrangers des multinationales ont maintenant rejoint environ le tiers des exportations mondiales.

Il en résulte, dans une économie ouverte, que le choix de localisation des IDE est effectué toujours moins en fonction des coûts d'accès aux facteurs de productions, réduits par les subventions ou autres aides fiscales, et beaucoup plus selon l'existence de comportements locaux favorables à l'évolution en forme intégrée. Ceci implique des actions d'environnement et de comportement, y compris l'émergence d'entrepreneurs locaux dynamique et le fait de solliciter des partenariats entre les capitaux étrangers et les capitaux locaux, qui demandent, par contre, un niveau minimum de compétence et de confiance. Par conséquent, un des échecs de la politique de coopération euro-méditerranéenne est lié à la modeste attraction d'IDE de la part des PPM.

Le résultat est très décevant : la zone méditerranéenne reste pratiquement exclue des flux durant la décennie 1990, davantage polarisés sur les pays d'Europe centrale et orientale. S'il est vrai que le montant final des flux à la sortie de l'UE a montré une croissance nette, le quota des stocks d'IDE à destination des pays méditerranéens a subi une légère diminution dans les années 2002 et 2003 par rapport au 2001.

Les IDE dans la zone méditerranéenne en 2001 ont représenté 1 % du flux mondial (sources par Unctad). La distribution géographique n'est par ailleurs pas véritablement homogène car ils sont dirigés en majorité vers la Turquie, le Maroc, l'Algérie et ces derniers temps vers l'Egypte.

Pour relancer le processus d'intégration euro-méditerranéen, il est nécessaire de développer des relations économiques et commerciales et donc de montrer une disponibilité à certaines réformes substantielles en vue d'une ouverture effective. Certains points cruciaux doivent être en effet affrontés en ce qui concerne le secteur agricole : présence de barrières techniques aux échanges encore très élevée (standards techniques, mesures sanitaires et phytosanitaires), difficultés administratives, barrières tarifaires (prix à l'entrée).

Ces obstacles entraînent un problème dans l'harmonisation des standards et de la reconnaissance mutuelle des règles que demande pourtant les organismes de contrôle et de certification accrédités et indépendants. Puisque ces derniers demeurent peu développés dans les PPM, il est nécessaire de trouver un support technique de la part des institutions de l'UE pour investir la question. Il est encore difficile pour les PPM de satisfaire les critères établis pour la reconnaissance de l'origine des produits exportés. Tout ceci pourrait accroître l'attraction des investissements productifs dans les PPM selon les objectifs initiaux de l'accord de Barcelone.

La poussée de la part des entreprises européennes pour entreprendre des activités dans les PPM devrait être supportée par un programme concret d'action bilatérale dans laquelle la croissance des investissements et la délocalisation des entreprises soient accompagnées par un engagement réciproque : de la part des pays communautaires avec des activités d'aide logistique, de formations et de politiques régionales, tandis que de la part des PPM il doit y avoir un bien défini engagement envers la stabilité politique et économique, mais aussi par un système d'aides basés sur la disponibilité de ressources humaines de bonne formation, de procédures administratives simplifiées, d'un système d'infrastructures fonctionnel et si nécessaire d'aides fiscales pour à la fois les unités internes et extérieures.